

Événement



France-Maroc

Les détails du nouveau deal économique

● **Énergie, villes durables et agroalimentaire, telles sont les priorités du nouveau deal économique Maroc-France annoncé hier à Paris à l'occasion de la 12e rencontre de haut niveau entre les deux pays. Une vingtaine de conventions ont été signées dont un accord sur une ligne de crédit de 25 millions d'euros affectée aux PME marocaines pour l'acquisition de biens et services français et un prêt de 10 millions d'euros de la part de l'AFD pour la création d'un institut de formation pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.**

La récente querelle entre la France et le Maroc semble bien loin tant la méfiance a laissé place à l'optimisme. La coopération politique et économique entre les deux pays vient de prendre un nouveau départ avec la présence hier jeudi à Paris d'une importante délégation gouvernementale et patronale marocaine pour la 12^e rencontre de haut niveau France-Maroc. Le business semble relancé sous de meilleurs auspices comme en témoigne la rencontre entre le ministre de l'Industrie, du commerce, de l'investissement et de l'économie numérique, Moulay Hafid Elalamy et son homologue français Emmanuel Macron dans la soirée du 27 mai à Bercy. Les deux ministres

ont procédé à une évaluation des relations économiques bilatérales et à un diagnostic des opportunités offertes de part et

Un avenant au Protocole de 2009 relatif à l'extension du réseau de tramway de Casa a été signé pour 65 millions d'euros.

d'autre. «Plusieurs points ont été soulevés durant cette rencontre et nous allons les régler dans les quelques jours qui suivront», souligne Moulay Hafid Elalamy. L'accent a été clairement mis sur la nécessité de développer des formes novatrices ainsi que d'adopter une approche stratégique et volontariste publique-

privée entre les deux pays. L'objectif étant de promouvoir et de soutenir les partenariats industriels à même de créer de l'emploi et de la valeur ajoutée. À ce titre, les deux ministres se sont engagés à donner une meilleure visibilité sur les plans stratégiques, les dispositifs promotionnels et les instruments de financement mis en place. Une ligne de crédit de 25 millions d'euros sera à ce titre affectée aux PME marocaines pour l'acquisition de biens et services français. S'agissant du secteur numérique, plusieurs axes de coopération ont été évoqués, dont la plus marquante reste la mise en place d'une alliance numérique pour accompagner les start-ups françaises et marocaines. «Cette alliance aura pour objectif de bénéficier des complémentarités entre les deux pays et d'accéder, selon les principes de co-localisa-

POINT DE VUE



Laurent Fabius
Ministre français des Affaires étrangères

● ● ●
Dans le secteur numérique, plusieurs axes de coopération ont été évoqués, dont la plus marquante reste la mise en place d'une alliance numérique pour accompagner les start-ups françaises et marocaines.

La coopération entre le Maroc et la France fonctionne très bien, mais il y a aujourd'hui au moins trois priorités sectorielles que nous avons déterminées conjointement avec le Maroc dans le cadre de notre diplomatie économique. La question de la ville durable, le secteur agroalimentaire et ce qui concerne les énergies renouvelables. Ceci n'est pas exhaustif, mais nous avons déterminé, en particulier dans ces trois domaines, beaucoup de choses à faire. Plusieurs projets ont à ce titre déjà été concrétisés, notamment les projets de tramways de Rabat et Casablanca, la ville nouvelle de Zenata et plusieurs investissements dans le cadre du secteur agricole et de l'énergie. Au-delà de ces priorités sectorielles, nous voulons surtout promouvoir les partenariats entre les entreprises françaises et marocaines. Nous devons attirer plus de PME au Maroc. Nous disposons actuellement d'une cinquantaine de PME qui s'installent par an, mais nous pouvons aller plus loin grâce notamment à la colocalisation. ●

Événement

tion et de co-développement, à de nouveaux marchés», explique une source proche du dossier. Les deux ministres ont également convenu de clarifier les multiples instruments de promotion développés de part et d'autre dans ce domaine. La rencontre ministérielle a en outre permis de valider quelques accords dont la Convention de coopération entre le Comité national pour la propriété industrielle et anti-contrefaçon (CONPIAC) et le Comité national anti-contrefaçon (CNAC), par laquelle ces organismes s'accordent appui et assistance mutuels en matière de propriété industrielle et de lutte contre la contrefaçon. Les deux ministres ont également procédé à la signature d'un avenant au Protocole de 2009 relatif à l'extension du réseau de tramway de Casablanca, pour un montant de 65 millions d'euros consacrant le succès de ce projet.

Dans le même registre, les deux parties se sont engagées à accélérer leur coopération financière et industrielle concernant les projets de transport, en particulier celui du LGV Tanger-Casablanca. La coopération économique semble érigée en priorité, comme en témoigne l'ampleur du Forum France-Maroc tenu en marge de cette rencontre de haut niveau avec la présence d'une centaine de chefs d'entreprises marocains venus dialoguer avec leur homologues français. Une coopération qui devrait être institutionnalisée à travers la signature d'un accord inédit entre les deux pays. Pour Pierre Gattaz, président du MEDEF, cette «convention de coopération viendra affirmer la solidité des liens entre les deux patronats en instaurant une coopération bilatérale plus poussée impliquant un travail commun sur des intérêts partagés». Pour le président du MEDEF, cette rencontre qui intervient 3 ans après la 11e RHN organisée au Maroc permettra de faire le point sur le cadre renouvelé du partenariat. «Il demeure aujourd'hui quelques obstacles aux investissements qui freinent des projets dans les deux pays.

Nous devons impérativement comprendre les nouvelles réalités et modalités de l'investissement et de l'accompagnement au financement pour les dépasser», souligne Gattaz. Le patronat français ne cache pas ses ambitions, notamment en Afrique et dans les pays arabes, notamment dans les secteurs de la formation, de l'infrastructure, de l'eau, de l'énergie et de l'agroalimentaire. Les deux patronats semblent être sur la même longueur d'ondes. «Il est toutefois important de renouveler la relation France-Maroc qui reste malheureusement confinée aux coopérations entre grands groupes.

Pour la CGEM, le nouveau partenariat France-Maroc doit insérer le capital humain en tant que pilier.

L'attention doit être de plus en plus concentrée sur les PME. Il serait illusoire de croire en un saut de croissance sans l'intervention des PME», objecte Miriem Bensalah Chaqroun, présidente de la CGEM pour qui il faut également explorer d'autres voies de coopération, notamment dans le secteur des villes durables, de l'efficacité énergétique, des services à la collectivité, de la médecine du futur ou encore de la gestion des données. Il est d'ailleurs intéressant de noter que l'action du club des chefs d'entreprise a été élargie à ces thèmes. Pour la CGEM, ce nouveau partenariat France-Maroc doit insérer le capital humain en tant que pilier. «Le Maroc ne doit plus être considéré comme l'Eldorado de la main-d'œuvre bon marché», précise la patronne des patrons. C'est pourquoi des efforts doivent être consentis dans le secteur de la formation en vue de créer des salariés motivés. À ce titre, la rencontre a également permis de valider un prêt de 10 millions d'euros de la part de l'AFD pour la création d'un institut de formation pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

PAR A.N

Le patronat français ne cache pas ses ambitions, notamment en Afrique et dans les pays arabes, notamment dans les secteurs de la formation, de l'eau, de l'énergie et de l'agroalimentaire.



LE DETAIL DES CONVENTIONS

SOUTIEN AUX PME

Les deux parties ont procédé à la signature d'un protocole financier permettant à des PME marocaines de financer l'achat de biens et de services français. Signé par Laurent Fabius, ministre français des Affaires étrangères et du développement international et Mbarka Bouaida, ministre délégué auprès du ministre des Affaires étrangères et de la coopération, ce protocole financier vise à soutenir la réalisation de projets s'inscrivant dans les priorités de développement économique du Maroc, en particulier la volonté du gouvernement du Royaume de soutenir ses exportations vers l'Afrique et de développer les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Ces concours, d'un montant maximum de 25 millions d'euros, s'adressent aux PME marocaines dans le but de renforcer leur capacité de production et financent de l'achat par celles-ci en France de biens et services français et de biens et services marocains ou étrangers, dans la limite de 30% des concours mis en place.

APPUI DE L'AFD

Les deux pays ont procédé à la signature d'une convention de prêt souverain de l'AFD d'un montant de 10 millions d'euros pour la création d'un réseau d'instituts de formation professionnelle aux métiers des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (IFMEREE). Une autre convention de subvention de l'AFD accorde un montant de 500.000 euros pour l'extension de l'Institut des métiers de l'aéronautique de Casablanca. Ce concours permettra de constituer un Fonds

d'expertise et de renforcement de capacité (FERC), finançant notamment le volet immatériel (étude de faisabilité, programmes et formations de formateurs) de l'extension de l'Institut des Métiers de l'Aéronautique (IMA) de Casablanca. Les deux parties ont également procédé à la signature d'une Convention de prêt non souverain de l'AFD (20 millions d'euros) à Tamwil el-Fellah, filiale de Crédit Agricole Maroc (CAM). Un montant qui sera dédié au financement des exploitations individuelles et coopératives agricoles, notamment en appui au rôle socio-économique de la femme au sein des petites exploitations agricoles. Il sera complété par une subvention de 200.000 euros. Par ailleurs, les deux pays ont signé une Lettre d'entente relative à l'appui à la politique en matière éducative qui vise à confirmer la perspective d'un financement AFD d'ici la fin 2015 axé sur les connaissances de base (primaire), la maîtrise des langues étrangères (avec un axe prioritaire sur le français avec le Baccalauréat International Option Français, BIOF) et l'appui au développement du Baccalauréat professionnel. Sans oublier une convention AFD de prêt non souverain (20 millions d'euros) accordé à la Société d'aménagement et de la promotion de la station de Taghazout dont le but est de contribuer au financement d'une station de tourisme durable dans la région d'Agadir.

ÉDUCATION, SPORT ET FAMILLE

Parmi la panoplie d'accords signés figure également un Protocole

Événement

d'accord visant à développer le CIFRE - Conventions Industrielles de Formation par la Recherche permettant de subventionner toute entreprise qui embauche un doctorant pour le placer au cœur d'une collaboration de recherche avec un laboratoire public. Le même dispositif a été souscrit avec l'ANRT permettant aux entreprises télécoms de bénéficier d'une aide financière pour recruter des jeunes doctorants. Ce dispositif sera également accordé aux entreprises industriels grâce à un accord. Par ailleurs, Les deux pays ont également signé une Déclaration d'intention sur la coopération en matière d'éducation. Cet accord a pour objectif le développement des sections internationales francophones dans les lycées du Maroc, le renforcement de la formation des enseignants marocains de français, la mobilisation de moyens numériques pour l'enseignement du français et en français, le développement des classes préparatoires et des agrégations, le renforcement de la coopération en matière d'évaluation des politiques d'éducation et l'appui au développement de l'enseignement artistique au Maroc. Une déclaration d'intention "Famille, Solidarité et Egalité" a également été signée, visant à développer les échanges d'expérience et les bonnes pratiques dans les domaines de la promotion des droits des femmes, des droits des personnes handicapées, de la médiation familiale, de la protection de l'enfance et de celle des personnes âgées. A signaler également la mise en place d'un Programme d'échanges relatif à l'accord de coopération entre le ministère de la ville de la jeunesse et des sports de la République Française et le ministère de la jeunesse et des sports du Royaume dans le domaine du sport et des activités de la jeunesse 2015-2016 a été signé par les ministres de tutelle Patrick Kanner et Mohand Laenser. Ce programme d'échange porte sur la coopération en matière de sport de masse, l'organisation de manifestations sportives internationales, l'échange d'experts, la formation de cadres, le développement des échanges de volontaires dans le cadre du service civique français et la mobilisation de fonds européens au bénéfice des échanges de jeunes.

AUTRES ACCORDS TECHNIQUES

Les deux pays ont, d'autre part, signé "une Convention-cadre" entre le ministère de la Fonction publique et de la Modernisation de l'Administration du Royaume et le ministère de la Décentralisation et de la Fonction Publique de la République Française, portant notamment sur la refonte du statut général de la fonction publique. Cet accord porte sur la refonte du statut général de la fonction publique, la gestion des ressources humaines, la déconcentration administrative et l'amélioration de la qualité du service public. Un autre accord engage le Centre National d'Etudes Spatiales (CNES) d'une part, et le Centre Royal de Télé-détection spatiale (CRTS) et le Centre Royal d'Etudes et de Recherches Spatiales (CRERS)

d'autre part dans le domaine de l'utilisation de l'espace extra atmosphérique à des fins pacifiques. L'accord concerne les activités spatiales suivantes : applications civiles issues des données de l'observation de la Terre, développement de projets communs applicatifs, recherche scientifique et radiocommunications. Il est complété d'un autre accord relatif à l'appui à la création au

Maroc d'un Centre National de la Simulation Numérique et du Calcul Scientifique. Cet accord accompagne le développement d'expertises dans les domaines de la simulation numérique, du calcul intensif et du «Big Data» avec identification de projets pilotes entre industriels, utilisateurs de ces expertises et infrastructures et centres de recherche.

PAR A.N